



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 29 septembre 2011

Membres présents : 18

Mmes Basset (Belloc), Trindade (Cazals des Bayles), Milési (Lagarde), Lopez (Malegoude), Verdier (Manses), Roméra (Troye d'Ariège),
MM. Mascarenc (Aigues-Vives), Huillet (Camon), Barrou (Léran), Estèbe (Mirepoix), Rougé P. (Mirepoix), Toméo (Mirepoix), Cassaing (Mirepoix), Terpant (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Audabram (St Julien de Gras Capou), M. Lazerges (St Quentin la Tour), Soula (Tourtrol).

Procurations : 1

Sanchez (Roumengoux) à M. Michau (Moulin Neuf)

Absents excusés : De Bruyne (Régat), M. Taurine (Le Peyrat), Carballido (Dun), M. Labadie (Ste Foi) Lefrançois (Limbrassac), Douterluingne (Pradettes),

Votes : 19

Etaient également présents : Mme Estivill (Malegoude), M. Cambus (Manses), M. Bertignac (Camon), M. Cazaud (St Julien de Gras Capou).

Mme Alliey (DGS) et M. Authié (Animateur Développement)

Mme Verdier (Manses) arrive en cours de séance et prend part au vote, en lieu et place de son suppléant M. Cambus, à partir du point 2.

Le 29 septembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

Approbation compte rendu

Le procès verbal de la séance du 5 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

1 - Création de la commission intercommunale des impôts directs

La création de la commission intercommunale des impôts directs doit être votée par l'assemblée intercommunale qui présente une liste de 40 membres (titulaires et suppléants) à M. le Directeur de la DGFIP sur proposition des communes.

M. le président fait part à l'assemblée qu'à cette date, la moitié des communes n'ont pas transmis de proposition de candidats.

Il propose donc que ce point soit reporté à la prochaine séance de conseil.

2 – Modifications statutaires

Le Conseil appelé à se prononcer sur des modifications des statuts intercommunaux, valide les nouvelles compétences suivantes :

Dans *aménagement de l'espace communautaire*

« Réalisation et animation d'une charte forestière intercommunale »

Dans *l'aide aux communes*

Voirie opérations sous mandat

« Réalisation des opérations sous mandat pour les projets d'aménagement et d'équipement de la voirie communale. Dans ce cas la maîtrise d'oeuvre publique s'exercera dans les conditions fixées par la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maitrise d'Oeuvre Publique (MOP). La Communauté de Communes(le mandataire) agira au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage et le représentera à l'égard des tiers jusqu'à l'achèvement de sa mission. L'ouvrage restera propriété de la Commune, maître d'ouvrage.

Ces opérations sous mandat feront l'objet d'une convention détaillée et autorisée par délibération du conseil intercommunal et du conseil municipal concerné. »

Etudes Accessibilité

« Réalisation des études d'accessibilité des bâtiments publics et Plan d'Accessibilité Voirie pour les communes membres »

Dans *aménagement de l'espace communautaire*

« Participation financière aux projets d'équipements collectifs départementaux et communaux réalisés pour la couverture des zones blanches de télévision numérique terrestre, réalisés sur la période de passage de la télévision au tout numérique 2010-2011. »

Pour : 19

3 – Maison de santé

L'assemblée délibérante approuve le projet immobilier présenté par M. le Président pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mirepoix. Il valide également le plan de financement prévisionnel présenté :

	HT		HT
Construction et aménagements	1 759 000 €	Conseil Régional	112 000 €
Terrain	120 000 €	Etat et UE	50% 939 500 €
		Autofinancement	827 500 €
TOTAL HT	1 879 000 €	TOTAL HT	1 879 000 €

M. le Président fait part à l'assemblée des négociations en cours pour l'acquisition des terrains propriété du groupe Arterris à Mirepoix pour l'implantation de ce projet immobilier. Il informe les élus qu'une estimation des domaines avait été réalisée au dessous du prix de cession proposé par les propriétaires.

Il ouvre la discussion sur l'opportunité pour la Communauté de Communes de se porter acquéreur de la totalité des terrains disponibles sur ce site soit environ 7600 m².

Il propose que l'estimation domaniale soit réactualisée, que les négociations se poursuivent et que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Pour : 19

4 – Modification des horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale

Le Conseil intercommunal se prononce sur la modification des horaires de la déchetterie suite à l'étude conduite sur la fréquentation de se service.

À compter du 1er novembre 2011 les horaires seront les suivants :

- du 1er mars au 30 octobre
de 14 h à 18 h 30 du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h 30 le samedi
soit des horaires inchangés

- du 1er novembre au 28-29 février
de 14 h à 18 h du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h le samedi
fermeture une demi heure plus tôt en période hivernale.

Le Conseil de Communauté délègue au président les modifications du règlement de la déchetterie, dont les horaires, qui seront prises par arrêté.

Pour : 19

5 – Modification des horaires et du règlement de la Médiathèque

Horaires d'ouverture au public

Le Conseil approuve la modification des horaires d'ouverture de la Médiathèque intercommunale de Mirepoix comme suit :

- ^ Lundi de 9 h à 12h30
- ^ Mardi de 14h30 à 18h
- ^ Mercredi de 10 h à 12h30 et de 14h30 à 18h
- ^ Vendredi de 14h30 à 19h
- ^ Samedi de 14h30 à 18h

Soit une ouverture à 10 h au lieu de 9 h le mercredi matin et la fermeture reculée à 19 h au lieu de 18 h le vendredi soir, moment d'affluence.

Ces nouveaux horaires seront mis en place à compter du 2 janvier 2012.

Procédure contentieux

L'assemblée valide la mise en œuvre d'une procédure interne permettant au service de lecture publique de remédier à la non restitution ou à la détérioration de documents prêtés.

Cette procédure prévoit, après 3 lettres de relance restées sans effet, de mettre en recouvrement la somme correspondant à l'ouvrage non restitué ou détérioré.

Le Conseil donne délégation au Président pour intégrer dans le règlement intérieur de la Médiathèque ces dispositions et les modifications des horaires, et pou procéder aux modifications futures du règlement.

Pour : 19

6 - Exonérations TEOM 2012

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts, qui permettent aux organes délibérants de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de TEOM et à la délibération en date du 30 juin 1997 concernant l'exonération des entreprises assujetties à la redevance spéciale, le Conseil se prononce sur les exonération suivantes pour l'année 2012 :

Gam vert ex COPAMI (Groupe Arterris)	Mirepoix
Association pour l'enfance en danger IME	Léran
ALDI marché (SOGEFIMUR) – ZA de l'Arbre blanc	Mirepoix
Camping Le Roc del Rey	Belloc
Camping La Pibola	Camon

Camping	La Besse	Camon
Camping	La Régate	Léran
Camping	Le Fort	Montbel
Camping	La Serre	Aigues Vives
Village de vacances	JOIA – M. De Cock	Montbel
Karting	La Plano	Aigues vives

Pour : 19

7 - Transport à la demande

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'avenir du service de transport à la demande (TAD) dont le marché de service prendra fin le 3 novembre prochain. Il décide de ne pas suspendre ce service pour les usagers actuels pendant la période nécessaire à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (qui a reçu délégation de gestion du service) pour relancer un nouveau marché de prestation de service.

Les élus valident la proposition faite par M. le Président pour la mise en œuvre d'un service ponctuel en régie porté par la communauté de communes le temps nécessaire à une prise de décision des 3 intercommunalités, sur les suites qui seront données à ce service.

L'assemblée autorise l'embauche d'un ou plusieurs chauffeur(s) pour la conduite des minibus à cet effet.

Pour : 19

8 – Demande de subvention CAF pour le projet d'équipement des ALAE

Le Conseil approuve le projet d'équipement pour les services ALAE intercommunaux. Il valide également le plan de financement et sollicite une aide financière auprès de la CAF de l'Ariège dans le cadre du fonds d'aide à l'amélioration des accueils de loisirs péri et extra scolaires.

Charges		Produits	
intitulé	€ HT	intitulé	€ HT
Salle activités de l'ACCEM Léran	3 620,00 €	CCPM (20%)	1 156,00 €
- lino (achat et pose)	1 004,00 €		
- mobilier	2 466,00 €	CAF Ariège (80%)	4 622,00 €
- personnel pose lino	150,00 €		
Salle repos Léran	1 321,00 €		
- lino (achat et pose)	1 171,00 €		
- personnel pose lino	150,00 €		
Mobilier ACCEM Mirepoix	837,00 €		
- frigo	377,00 €		
- gazinière	460,00 €		
TOTAL CHARGES	5 778,00 €	TOTAL PRODUITS	5 778,00 €

9 – Accueil d'un Point Visio Public

L'assemblée accepte la proposition faite par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour mettre en place un point visio public (PVP) dans les locaux de l'EISE, en accord avec l'association gestionnaire de cette structure.

Elle autorise M. le Président à signer les documents nécessaires pour l'accueil de cet équipement et décide de prendre en charge les frais de maintenance.

Vis à vis des craintes exprimées de voir, dans le temps, les permanences disparaître sur l'EISE au profit de ce système, mais ayant conscience que même sans ce PVP, les rendez-vous en

présentiel diminuent déjà très fortement, le Conseil demande formellement un engagement des partenaires à ne pas arrêter leurs permanences physiques et de ne pas diminuer leur temps de présence sur le territoire à l'arrivée de cet équipement.

Votes Pour : 14 : - Abstentions : 5 - Contre : 0

10 – SSIAD -demande d'augmentation de places

Le Conseil soutient la démarche entreprise par l'EISE pour l'obtention de 7 places supplémentaires pour le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

11 – Participation à la SCIC d'approvisionnement

Le Conseil se prononce pour la prise de 10 parts sociales au capital de la SCIC « Terroirs Ariège Pyrénées » pour un montant de 1 000 € suite à la prise de la compétence correspondante et pour soutien au développement des circuits courts.

Pour : 19

12 – Convention SPA

Le Conseil approuve le renouvellement de la convention avec la SPA pour la fourrière de Mirepoix malgré les évolutions suivantes :

- sur les prestations : la SPA ne fera plus de campagne de stérilisation des chats libres
- sur le coût : la base de calcul prendra en compte la « population totale » selon les définitions de l'INSEE (soit 7 601 hab. pour 2011), au lieu de la « population municipale » (7326 hab) et le tarif par habitant passe de 1 € pour 2011 à 1,02 € pour 2012 et à 1,04 € pour 2013.

Pour : 19

13 – Mutualisation de service avec la commune de Tourtrol pour l'entretien de la ZA

L'assemblée approuve la signature d'une convention avec la commune de Tourtrol pour la mutualisation de leur service technique pour l'entretien (fauchage) des espaces sur la zone d'activités du Rada.

Pour : 19

14 – Convention lecture publique avec le Conseil Général de l'Ariège

Le Conseil décide de renouveler la convention signée en 2006 avec le Conseil Général de l'Ariège pour le réseau de lecture publique. Malgré les modifications apportées à la baisse sur le financement du poste de responsable du réseau et les nouvelles obligations pour la constitution des collections, l'adhésion au schéma départemental de lecture publique reste un outil indispensable à la dynamique de ce service au public.

Pour : 19

15 – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux, signée avec la commune de Lérans

Le Conseil autorise la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des locaux et des services, signée avec la Mairie de Lérans pour le fonctionnement de l'ALAE et du CLSH sur

cette commune. Cet avenant permet d'intégrer un nouvel espace pour ce service d'accueil des enfants et de modifier en conséquence les modalités de participation financière.

Pour : 19

16 – Aides aux projets OCUR

Le Conseil autorise la notification, puis le versement après réalisation des projets, des aides suivantes dans le cadre de l'OCUR :

Enseignes	Montant des travaux prévisionnels	Avis des co-financeurs et montant attribué par les co-financeurs		
		FISAC 15,00%	Région 7,50%	CCPM 7,50%
Péché Mignon	7 500,00 €	1 125,00 €	562,50 €	562,50 €
Café Castignolles	22 377,64 €	3 356,64 €	1 678,32 €	1 678,32 €

Pour : 19

17 – Prêt de véhicules intercommunaux

Le Conseil décide que l'ensemble des véhicules intercommunaux, en fonction de leur disponibilité, puissent être prêtés occasionnellement aux communes et collectivités publiques partenaires.

Pour : 19

18 – Soutien à la démarche du CNFPT

Le Conseil inquiet des effets de la baisse du taux de cotisation formation revenant au Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale demande à l'Etat de garantir que les offres de formation et leurs modalités de prise en charge ne seront pas diminuées.

19 – Avis sur le projet de ZDE de Calzan, Malléon et Gudas

Sur demande du Préfet, le Conseil intercommunal est appelé à se prononcer sur le projet de ZDE des communes de Calzan, Malléon et Gudas.

Après un débat motivé, les élus se prononcent sur le projet comme suit :

Pour : 1 Contre : 1 Abstention : 17

Questions et informations diverses

Selon les disposition de l'article L 5211-10 du CGCT,

M. le Président informe le conseil de communauté des décisions prises par délégation.

Objet	Référence de la décision
Acquisition sacs de tri sélectif à la SOPAVE pour 9 365, 85 €	N°30/08
Réparation Benne à ordures ménagères, suite à sinistre, réalisée par la Sté Fournier pour 7 555, 90 €	N°30/08

Entretien Benne à ordures ménagères réalisé par la Sté Fournier pour 4 885, 18 €	N°30/08
Relevé Topographique Camping La Régate réalisé par le BE Projetude pour 4 760, 08 €	N°30/08
MAPA alloti, à bon de commande pour l'acquisition des collections (livres, CD, DVD) du réseau de lecture publique lot1 – livres jeunesse et fiction : librairie le gué aux biches ; mini 4 000 € - maxi 6000 € lot 2 – livres adultes : librairie des couverts ;mini 4 000 € - maxi 6000 € lot 3 – éditions en gros caractères : large vision ;mini 500 € - maxi 1500 € lot 4 – CD : CD mail ; mini 2500 € - maxi 3200 € lot 5 – DVD : Colaco ; mini 1500 € - maxi 1700 € lot 6 – livres soldés : Edition Citadelle et Mazenod ; mini 400 € - maxi 1000 € lot 7 – documents en langues étrangères : LB books ; mini 300 € - maxi 700 €	N°30/08

- 22 heures 45: FIN DE SEANCE -